NOVALAISE
entre lac et montagne

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
## Du mardi 13 Juin 2017 – 19H30
Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

**Présents** :
Mesdames BERNARD Mireille - COTTAREL Nicole - GUILLAUD Isabelle - GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie - LAUDE Catherine - SCHWARTZ Martine - TAVEL Claudine.
Messieurs CHARPINE François - DIEZ Stéphane - GAUTIER François - GROS Gilles - MILLION Robert - PLOUZEAU Alain.

**Excusés**: Mme PERRIER Lysiane (pouvoir à M. Guillermard) M. DAMIAN-TISSOT Patrick (pouvoir à M. Million), M. LOPEZ François (pouvoir à Mme Schwartz), PUGNOT Marie (pouvoir à Mme Tavel).

**Secrétaire de séance** : M. GAUTIER François.

= = = = = = = = = = = = = = = = = =

- Accueil de Madame Nicole COTTAREL, nommée conseillère municipale suite à la démission de Monsieur Pascal HENRY
- Intervention de Monsieur PIERRÉ pour une présentation d'esquisses de projets du bâtiment – Place du Bourniau
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2017 à l'unanimité moins une voix (Nicole Cottarel du fait de sa non-participation à ce conseil).

## I FINANCES

### I.1 Décisions modificatives M14 – M49 et M4

Monsieur le Maire fait part des décisions modificatives suivantes :

**M14** - Ouverture crédit DEPENSES investissement : 37 000 €

1- Opération 65 – Matériel administratif & informatique (isoloirs + PC Ouarda) : 5 000 €
2- Opération 28 – Forêt exploitation bois : 32 000 € (TTC)

Ouverture crédit RECETTES fonctionnement : 37 000 €

1- Dotation Solidarité : 11 000 €
*(recette supplémentaire déjà encaissée 120 000 € contre 105 000 € au budget)*
2- Vente bois exploités : 26 000 €
*(21 000 € au budget + 26 000 € vu avec Sylvain Ducruet soit 47 000 € au total)*

Constatation de l'augmentation globale du budget en recettes de fonctionnement & dépenses d'investissement : 37 000 € (comptes 023 en dépense de fonctionnement et 021 en recette d'investissement)

**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité**

**M49** - Reprise TONDEUSE FERRARI par l'Entreprise BICHARD.
Ecritures comptables (ordre) de sortie du bien pour une valeur nette de 9 300 €.

**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité**

**M4 – PRE ARGENT**

Augmentation de crédits en dépenses d'investissement – à hauteur de 1 000 € (paiement solde taxe aménagement snack)

1- Diminution du crédit dépenses au compte 2181 (petits travaux plage)
2- Augmentation du crédit dépenses au compte 2313 (snack)

*Simple mouvement de crédits ; l'enveloppe budgétaire globale de la section d'investissement reste celle définie par le vote du budget 2017.*

**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité**

I.2 Subventions départementales pour travaux route de la Crusille

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de la Savoie a octroyé à la Commune une subvention de 163 000 € répartie comme suit : 60 000 € (pour enrobé sur chaussée) et 103 000 € (pour la création de places de stationnement).
La Commune percevra en 2017 un acompte de 35 000 € sur les 163 000 € accordés.

## II URBANISME

II.1 D.I.A.

| | | |
|---|---|---|
| Maître GAULARD | Carabin (lot 3) | non bâti |
| Maître GAULARD | Carabin (lot 9) | non bâti |
| Scp ARMAND & LIONNARD | Carabin/Favarieu (lot 4) | non bâti |
| Scp ARMAND & LIONNARD | Carabin/Favarieu (lot 3) | non bâti |
| Scp ARMAND & LIONNARD | Carabin/Favarieu (lot 2) | non bâti |

**Avis du Conseil Municipal : Unanimité contre la préemption**

II.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

| | | |
|---|---|---|
| CHARPENTIER Anne | Lotissement Barbolion | extension de l'habitation |
| AULARD Guillaume /LEDOYEN P. | Chemin Combe Pitoz | maison individuelle |
| SAS ARTS & METAUX | Route des Bottières | atelier – garage |
| DJEMAI Raphaël et Jennifer | Carabin | maison individuelle |

PA Modificatif

| | | |
|---|---|---|
| Aménagement foncier COLLET | Carabin/Favarieu | suppression ouvrage rétention |

CU

| | | |
|---|---|---|
| Maître GAULARD | Carabin | CU d'information |
| Maître JOSSERAND | Cartenaix | CU d'information |
| Maître GAULARD | Carabin | CU d'information |
| Scp ARMAND & LIONNARD | Carabin | CU d'information (X 3) |
| Maître VINCENT | Route des Bottières | CU d'information |
| DESCHAMPS VERSINI Françoise | Le Collomb | CU d'information |
| ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS | Le Biétry | CU opérationnel |
| Maître TENOUX | Au Polatier | CU d'information |

DP

| | | |
|---|---|---|
| Co-Propriétaires | Passage de la Leysse | réfection partielle de la toiture |
| Sas CKM CAROFF Karine | Bon Vent | chalet snack |

| | | |
|---|---|---|
| GEYSSE Suzanne S/C ISAGEO | Le Chenal | division parcellaire |
| SAS THD 73 | Avenue d'Albens | local télécommunications |
| MORIN Christophe | Chemin des Courtis | abri de jardin |

II.3 Révision du PLU : compte-rendu de la réunion publique du 9 juin 2017 – salle polyvalente

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine LAUDE afin qu'elle relate le déroulé de la réunion.
112 personnes présentes à cette réunion durant laquelle sont intervenus : Le SMAPS, la DDT et le bureau d'étude qui ont présenté ensemble la procédure du PLU et rappelé le contexte législatif et les contraintes du SCOT. Le diaporama sera mis en ligne sur le site de la commune.

II.4 Proposition d'acquisition de la propriété de M. et Mme GARDETTE suite à la signature de la promesse de vente par l'intermédiaire de l'EPFL

Monsieur le Maire rappelle que l'EPFL avait été mandaté pour procéder à l'acquisition et au portage de la propriété cadastrée section A N° 1993 et 2007 appartenant à M. et Mme GARDETTE, bien classé en zone économique au P.L.U.
Une promesse de vente a été signée entre les époux GARDETTE et l'EPFL pour la vente du bien cadastré section A N° 1993 (surface 125 m²) et section A N° 2007 (surface 1 863 m²) moyennant un prix de 210 000 €.
Les lieux étant occupés actuellement par les propriétaires, la promesse de vente précise, dans son article 9, que l'entrée en jouissance aura lieu par la prise de possession réelle à compter d'un an après la date de signature de l'acte authentique de vente au plus tard, date à laquelle Monsieur et Madame GARDETTE s'obligent à les rendre libres. Toutefois, la commune pourra borner le terrain pour son projet et réaliser un commodat.
Passé ce délai, une indemnité journalière forfaitaire de 100 € sera versée par Monsieur et Madame GARDETTE à l'EPFL, à titre de stipulation de pénalité.
Cette indemnité sera due dès le premier jour de retard, elle est stipulée non réductible même en cas de libération partielle du bien.
Monsieur le Maire propose de valider cette proposition de transaction avec la condition énoncée ci-dessus et de charger l'EPFL de la régularisation de l'acte auprès du notaire.
**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité**

II.5 Aménagement d'un rond-point et d'une voie – route de la Crusille : approbation des termes de la transaction passée avec M. et Mme BELLEMIN-NOËL Alain

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la route de la Crusille avec création d'un rond-point en amont de la traverse du Calvaire ainsi que les différentes transactions avec les propriétaires concernés.

Il relate son entrevue avec Monsieur et Madame BELLEMIN-NOËL Alain, propriétaires de la parcelle A N° 2126, impactée par le projet d'aménagement du rond-point. Il leur a été proposé en échange de l'emprise nécessaire à la réalisation de la nouvelle voie :

- de détacher 790 m² de leur parcelle A 2126 et de leur rétrocéder une surface de 790 m², à détacher de la parcelle A 1477, située à l'ouest de la future voirie,
- de leur céder les surplus des parcelles :
  - A 1477, à savoir 332 m² environ
  - A 1478, à savoir 640 m² environ

soit un total de 972 m² au même prix que celui négocié avec les propriétaires riverains concernés par le projet : à savoir : 5 € /le m² : ce qui représente la somme de 4 860 €.

La configuration du surplus des parcelles proposé à Monsieur et Madame BELLEMIN-NOËL permettra une nouvelle unité foncière et constituera un ensemble homogène.
Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame BELLEMIN-NOEL ont accepté, le 23 mai 2017, cette transaction avec les conditions énoncées ci-dessus.

Il convient désormais de délibérer afin de transmettre tous les éléments nécessaires au notaire pour la rédaction de l'acte. Monsieur le Maire rappelle que les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité**

II.6 Courrier de l'entreprise COMBIER – travaux Maison des Associations

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation des façades de la Maison des Associations ont été programmés sur 2 exercices : 2017 (tranche ferme) et 2018 (tranche conditionnelle).

Lors de la dernière réunion de chantier en présence de l'entreprise et de M. De Bonis, architecte en charge du projet, il a été évoqué la possibilité de réaliser les travaux de la tranche conditionnelle sans attendre.

L'entreprise COMBIER a adressé un courrier acceptant de réaliser les travaux de la tranche conditionnelle à la suite de la tranche ferme et de ne facturer ces travaux qu'à partir de janvier 2018.

## III VOIRIE & RESEAUX

III.1 Trafic intense de poids lourds de plus 40 tonnes dans la traversée de Novalaise : information sur le courrier adressé à M. le Préfet de la Savoie

L'arrêté préfectoral du 6 février 2014 relatif à l'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de Marcieux prévoyait une production annuelle de 40 000 tonnes d'agrégat pour le marché local et de 25 000 $m^3$ de matériaux inertes provenant de l'extérieur. Il était prévu un contrôle du respect de la production annuelle de la carrière qui devait être réalisé par le service d'inspection des installations classées de la DREAL.

Le trafic de poids lourds de plus de 40 tonnes s'étant intensifié dans la traversée de Novalaise, un courrier a été adressé le 11 mai dernier à Monsieur le Préfet pour lui faire part d'inquiétudes de la part de riverains et obtenir des renseignements sur les tonnages transportés.

## IV INTERCOMMUNALITE

IV.1 Nomination d'un conseiller pour siéger au SIVU du groupe scolaire de Novalaise suite à la démission de M. HENRY

Monsieur Pascal HENRY avait été désigné, en mars 2014, délégué titulaire pour représenter la Commune de Novalaise, au sein du SIVU du Groupe Scolaire de Novalaise. Suite à la démission de Monsieur Pascal HENRY de ses fonctions de conseiller municipal, il convient d'en désigner un nouveau. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur François CHARPINE.

**Avis du Conseil Municipal** : François CHARPINE est élu à l'unanimité

## V DIVERS

### V.1 Approbation de la fusion des écoles maternelle et élémentaire

Monsieur le Maire informe que l'inspectrice d'académie projette la fusion des écoles publiques maternelle et élémentaire, à la rentrée scolaire, avec une direction unique.
Il précise que les conseils d'écoles ont été réunis le 6 juin dernier, réunion au cours de laquelle les enseignants et représentants des parents ont émis un avis favorable à ce projet de fusion.
Monsieur le Maire précise que le conseil municipal est désormais invité à se prononcer sur ce projet de fusion.

**Avis du Conseil Municipal : 15 pour et 4 abstentions (Isabelle Guillaud – Martine Schwartz – François Lopez – Gilles Gros).**

### V.2 Création de postes : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe /rédacteur principal de 1ère classe

Suite à l'avancement de grade par ancienneté, Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la création de postes afin de permettre la nomination de 2 agents, à savoir :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er janvier 2017
- Un poste de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 1er janvier 2017

**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité pour ces 2 créations de postes et suppression des postes existants.**

### V.3 Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait adhéré au service de prévention des risques professionnels mis en place par le Centre de gestion, le 1er janvier 2014 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. La convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2016, le Centre de gestion propose son renouvellement.
Cette convention précise les modalités d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels, notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Un conseiller de prévention est chargé d'assister et de conseiller la Commune sur les conditions d'application des règles définies en matière de sécurité au travail et de proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.
Monsieur le Maire propose de signer cette nouvelle convention pour une durée de 3 ans.
Coût : 200 € par an pour les collectivités employant de 10 à 50 agents.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité.**

## VI INFORMATIONS

### VI.1 Déplacement de l'arrêt-car au droit de la salle polyvalente : avis favorable de la direction des transports du Département

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier.

VI.2 Courrier du Département de la Savoie relatif au projet de regroupement des sièges administratifs des Territoires de Développement Local (TDL)

Monsieur le Maire informe des nouvelles dispositions envisagées par le Département pour la gestion des TDL.

VI.3 Courrier du Département de la Savoie sur l'attribution de la délégation de service public pour le développement de la fibre optique

Monsieur le Maire rappelle que ce courrier a fait l'objet d'un envoi par mail à chaque conseiller, pour information.

VI.4 Interventions du Département de la Savoie auprès des EPCI

VI.5 Divers

- Election sénatoriale partielle : vendredi 30 juin 2017 suite à la démission de M. BOUVARD de son mandat de sénateur
- Installation de M. CHARTIER – chirurgien-dentiste – chemin des Courtis, à compter du 13 juin 2017
- Remerciement de Mme MALARD pour les travaux de mise en sécurité – route du Terreau

Séance levée à : 22H30
Prochaine réunion du conseil municipal le 18/07/2017 à 19H30

Le secrétaire de séance,

François GAUTIER

Le Maire,

Denis GUILLERMARD

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)